

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 02 Octobre 2019

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 26 septembre 2019.

Présents :

Mme MOTHRE, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. DORÉ, M. CHMIEL, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés : M. ROCHE a donné pouvoir à M. DESARTHE
M. GUILLOT a donné pouvoir à Mme MOTHRE

Absent : M. PIGOT

Secrétaire de séance : Stéphanie HENRIET

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande l'ajout d'une délibération : Convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux, le Conseil Municipal donne son accord.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 03 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité

II – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE : LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET GEO DETECTION DES RESEAUX

Madame le Maire propose de signer une convention avec le Sdesm.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Fontaine-le-Port d'adhérer à un groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires),

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEID) et le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires)

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

III – DETR VIDEOPROTECTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la fourniture et la pose de vidéo protection sur la commune représentant 21 caméras peuvent être subventionnées par l'Etat au titre de la DETR 2020, plus précisément dans le cadre des « projets de sécurité » de la circulaire préfectorale du 23 octobre 2018 dans le respect de la règle de plafonnement des aides publiques de 80 % et par la Région dans le cadre du « bouclier sécuritaire » à hauteur maximum de 30 %

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette possibilité. Elle propose de faire une demande DETR pour un montant total de 121 506 € au titre des travaux suivants :

Fourniture et pose d'un système de vidéo protection sur la commune

Le coût total de l'opération est de 101 255 € HT

En réponse aux diverses questions, Madame le Maire apporte un complément d'informations sur la surveillance qui se fera sur la voie publique aux entrées et sorties de commune et bâtiments communaux, seule la voie publique et les accès seront en prise de vue, les abords seront floutés. Le système vidéo sera installé dans un espace dédié, fermé à clé avec un accès contrôlé aux seules personnes nommées. Respect des règles de la CNIL.

Les images pourront être demandées et utilisées par les services de Police pour mener ou établir un complément d'enquête. ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention (M. Chmiel) DECIDE

D'ADOPTER le projet de la commune pour une vidéo protection en 2 tranches : le cœur de ville en 2020 et les entrées de ville en 2021.

DE SOLLICITER une subvention au titre de la DETR 2020 au taux de 80% du coût HT soit 121 506 € TTC

CHARGE le Maire de faire les démarches auprès de la Préfecture

AUTORISE le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier

IV – INSTAURATION DE LA TAXE SUR LES EMPLACEMENTS A CONSTRUIRE SUITE A UN CHANGEMENT DE ZONE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 26 de la loi portant engagement pour le logement permet aux communes d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement après changement de zones :

- Par un PLU ou un document en tenant lieu dans une zone urbaine ou à urbaniser
- Ou par une carte communale, dans une zone constructible

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation, extension de réseaux, voirie ...

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10%, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession soit 6.66 %

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,

- aux cessions de terrains :

. lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,

. ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,

. ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,

. ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,

. ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),

. ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux,

à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation, ou à un organisme bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L. 365-2 du code de la construction et de l'habitation.

. ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Dit que la présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1er jour du 3ème mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue.

Dit qu'elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant cette même date.

V – SUBVENTION : INITIATIVES 77

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la tenue du chantier d'initiative locale "Petit Patrimoine Sud" portant sur la rénovation extérieure en peinture pliolite et nettoyage haute pression de la salle des fêtes en juillet 2018.

Selon les termes de la convention signée le 12 juillet 2018 avec Initiatives 77, le versement d'une subvention à hauteur de 994 € a été conclu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 994 € à Initiative 77

VI – DISSOLUTION DU SMEP (Syndicat d'Etudes Programmées)

Vu le compte de gestion 2018,

Vu le compte administratif du dernier exercice d'activité (CA 2016),

Considérant le courrier du 6 novembre 2017 de la Préfecture, portant substitution de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au Syndicat mixte d'études et de programmation pour la révision du SCOT de Fontainebleau emportant dissolution du Syndicat,

Considérant que le dernier budget voté par le Syndicat est rattachée à l'année 2016,

Considérant la nécessité de déterminer les conditions patrimoniales et financières de la dissolution au vu du compte administratif du dernier exercice d'activité,

Considérant la nécessité de répartir le solde du compte 515 (Trésorerie) d'un montant de 83 916,12 €

Considérant la clé de répartition entre chaque établissement public de coopération intercommunale au prorata de leur nombre d'habitants, population municipale du dernier recensement Insee

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

D'ACCEPTER les conditions de liquidation du Syndicat telles que décrites ci-après :

	Population municipale légale au 1er janvier 2019		Coefficient de répartition projet	
Fontainebleau	14 907	20,44%	Communauté d'agglomération Pays de Fontainebleau	93,71%
Avon	14 001	19,20%		
Bois-le-Roi	5 786	7,93%		
Bourron-Marlotte	2 766	3,79%		
Vulaines-sur-Seine	2 711	3,72%		
Chartrettes	2 565	3,52%		
Héricy	2 503	3,57%		
La Chapelle-la-Reine	2 447	3,35%		
Samorcau	2 321	3,18%		
Perthes-en-Gâtinais	2 004	2,75%		
Samois-sur-Seine	2 068	2,84%		
Chailly-en-Bière	2 034	2,79%		
Noisy-sur-École	1 834	2,51%		
Barbizon	1 160	1,59%		
Achères-la-Forêt	1 139	1,56%		
Cély-en-Bière	1 152	1,58%		
Saint-Sauveur-sur-École	1 120	1,54%		
Arbonne-la-Forêt	1 011	1,39%		
Ury	845	1,16%		
Saint-Martin-en-Bière	764	1,05%		
Le Vaudoué	749	1,03%		
Recluses	660	0,90%		
Fleury-en-Bière	661	0,91%		
Tousson	390	0,53%		
Saint-Germain-sur-École	358	0,49%		
Boissy-aux-Cailles	296	0,41%		
Fontaine la f	988	1,35%	Fontaine la f	1,35%
Villiers en Bi	212	0,29%	Villiers en Bi	0,29%
Amponville	351	0,48%	Amponville	0,48%
Bouliencourt	357	0,49%	Bouliencourt	0,49%
Burcy	160	0,22%	Burcy	0,22%
Buthiers	735	1,01%	Buthiers	1,01%
Fromont	236	0,32%	Fromont	0,32%
Guercheville	274	0,38%	Guercheville	0,38%
Nanteau sur	439	0,60%	Nanteau sur	0,60%
Rumont	124	0,17%	Rumont	0,17%
Villiers sous	710	0,97%	Villiers sous	0,97%
	72 938	100,00%		100,00%

REPARTITION 515	Fonctionnement	83 916,12
CAPF		78 637,80
Autres communes		5 278,32

Soit en détail, la répartition par établissement public de coopération intercommunale suivante :

Commune d'agglomération Pays de Fontainebleau
Population : 6634 sur total de 44932

Transfert DAPP		
	Débit	Crédit
1005		25 512,04
110		2 462,45 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
1222		22 045 €
1223		22 508 €
191	2 277,59	
2001	145 201,30	
2002	2 722,15	
2003		22 565,97
2004		2 028,09
215	7809,43	
Total	217 380,09 €	217 380,09 €
DESQUILIBRE AC	0,00 €	
Impact ligne 001	52 512,04	
Impact ligne 002	1 442,45 €	

Fontainebleau
Population : 228 sur total de 72922

Transfert à Fontainebleau		
	débit	crédit
1005		1 202,97
110		49,35 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	124,02	
Total	1 274,32 €	1 274,32 €
DESQUILIBRE AC	0,00 €	
Impact ligne 001	1 202,97	
Impact ligne 002	49,35 €	

Villiers en Yvelines
Population : 212 sur total de 72922

Transfert à Villiers en Yvelines		
	débit	crédit
1005		255,42
110		10,81 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	492,91	
Total	492,91 €	492,91 €
DESQUILIBRE ACTIF (PA)	25,16 €	
Impact ligne 001	259,42	
Impact ligne 002	10,81 €	

Ampèreville
Population : 351 sur total de 72922

Transfert à Ampèreville		
	débit	crédit
1005		427,72
110		17,91 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	440,33	
Total	440,33 €	440,33 €
DESQUILIBRE ACTIF	0,00 €	
Impact ligne 001	427,72	
Impact ligne 002	17,91 €	

Boullancourt
Population : 137 sur total de 72922

Transfert à Boullancourt		
	débit	crédit
1005		428,83
110		15,00 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	443,83	
Total	443,83 €	443,83 €
DESQUILIBRE ACTIF	0,00 €	
Impact ligne 001	428,83	
Impact ligne 002	15,00 €	

Bury
Population : 100 sur total de 72922

Transfert à Bury		
	Débit	Crédit
1005		198,04
110		8,08 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	184,02	
Total	204,12 €	204,12 €
DESQUILIBRE AC	0,00 €	
Impact ligne 001	198,04	
Impact ligne 002	8,08 €	

Suèvres
Population : 733 sur total de 72922

Transfert à Suèvres		
	Débit	Crédit
1005		200,00
110		27,10 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	227,13	
Total	227,13 €	227,13 €
DESQUILIBRE ACTIF (PA)	0,00 €	
Impact ligne 001	200,00	
Impact ligne 002	27,10 €	

Prement
Population : 238 sur total de 72922

Transfert à Prement		
	Débit	Crédit
1005		251,15
110		11,75 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	299,90	
Total	299,90 €	299,90 €
DESQUILIBRE ACTIF	0,00 €	
Impact ligne 001	251,15	
Impact ligne 002	11,75 €	

Guerville
Population : 214 sur total de 72922

Transfert à Guerville		
	Débit	Crédit
1005		335,61
110		13,96 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	352,57	
Total	352,57 €	352,57 €
DESQUILIBRE ACTIF	0,00 €	
Impact ligne 001	335,61	
Impact ligne 002	13,96 €	

Nantou sur Esbrenne
Population : 439 sur total de 72922

Transfert à Nantou sur Esbrenne		
	Débit	Crédit
1005		134,81
110		22,04 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	332,99	
Total	356,89 €	356,89 €
DESQUILIBRE AC	0,00 €	
Impact ligne 001	134,81	
Impact ligne 002	22,04 €	

Rumoret
Population : 124 sur total de 72922

Transfert à Rumoret		
	Débit	Crédit
1005		121,45
110		8,24 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	157,73	
Total	157,73 €	157,73 €
DESQUILIBRE ACTIF (PA)	0,00 €	
Impact ligne 001	121,45	
Impact ligne 002	8,24 €	

Villiers sous Châle
Population : 710 sur total de 72922

Transfert à Villiers sous Châle		
	Débit	Crédit
1005		254,25
110		35,61 €
12 (résultat 2017)	0	0
12 (résultat 2018)	0,00 €	0
215	299,90	
Total	399,92 €	399,92 €
DESQUILIBRE ACTIF	0,00 €	
Impact ligne 001	254,25	
Impact ligne 002	35,61 €	

D'AUTORISER le Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération

VII – DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adopter des décisions modificatives :

DESIGNATION	DEPENSES
<i>Fonctionnement</i>	
6574 Subvention aux associations	+ 994
6156 Maintenance	- 994
65541 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	+ 5 000
611 Contrats de prestations de service	- 5 000
<i>Investissement</i>	
020 Dépenses imprévues	- 1837.50
2152 Installation de voirie	+ 1837.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ces décisions modificatives

VIII – REVISION DES STATUTS DE LA CCBRC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi "NOTRé" n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 35,64 et 81,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Brie des rivières et châteaux,

Vu la délibération n°2017-04 du 12 janvier 2017-22 du 2 février 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale,

Vu la délibération n°2018-77-01 du 6 avril 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire concernant le portage de repas sur le territoire de la communauté de communes relativement à la compétence action sociale,

Vu la délibération n°2018-96 du 29 mai 2018 portant déclaration d'intérêt communautaire sur la compétence action sociale,

Vu la délibération n°2018-119-01 du 26 juin 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire suite à la modification des statuts,

Vu la délibération n°2018-158 du 29 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales,

Vu la délibération n°2018-159 du 29 novembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale en matière de santé,

Vu la délibération n°2019-63 du 6 mai 2019 portant sur la modification de l'intérêt communautaire action sociale en matière d'enfance-jeunesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5214-16, L.5211-17 et L.5211-20 et suivants,

Vu le projet de statuts annexé,

Considérant la nécessité de compléter les statuts au regard de la réglementation et des nouveaux projets de la Communauté de communes,

Considérant la prise en compte de ces modifications de compétences dans les statuts figurant en annexe,

Considérant que ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale,

APPROUVE le projet de statuts de la Communauté de communes Brie des Rivières et Château figurant en annexe

IX – MOTION CONTRE LE PROJET D'EXTENSION DE LA DÉCHARGE DE LA BUTTE BELLOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la charte constitutionnelle de l'environnement,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'environnement, notamment les dispositions des articles L 541.1 et suivants relatifs au droit des déchets et notamment les règles relatives à l'élimination des déchets,

Vu également les articles L511-1 et suivants du dit code,

Vu le projet de PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) d'Ile de France,

Vu l'enquête publique portant sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Ile de France et son rapport environnemental (18 juin-18 juillet),

Considérant le projet de Suez d'installer, sur le territoire de la CCBRC (Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux), l'extension de la décharge de la Butte Bellot située sur la commune de Soignolles-en-Brie,

Considérant que cette nouvelle station de stockage de produits dangereux d'une surface totale de 54 hectares- 48 % dédiés au stockage et 52 % aux installations annexes et aménagements paysagers-impacterait les communes de Soignolles-en-Brie, Yèbles, Champdeuil et Solers et plus largement le territoire de la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,

Considérant qu'il serait plus juste d'indiquer qu'il s'agit d'une création de station de stockage sur la Commune de Yèbles plutôt que d'une extension sur la Commune de Soignolles en Brie pour deux raisons. La première parce que la nouvelle surface de stockage de produit dangereux est localisée en très grande majorité sur la commune de Yèbles et la seconde raison parce que ce nouveau projet porte sur des produits dangereux contrairement à la station de stockage de la Butte Bellot qui concerne uniquement des déchets non dangereux,

Considérant que cette future extension de stockage accueillera 200 000 tonnes annuel de déchets dangereux et 200 000 tonnes annuel de déchets non dangereux provenant notamment des chantiers du Grand Paris,

Considérant que la communauté de communes possède déjà depuis plus de 44 ans, une station de déchets ménagers et assimilés, le Centre d'Enfouissement Technique dit du Mont St Sébastien depuis 1974 à laquelle est venue s'ajouter ensuite l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Butte Bellot en 2005 entraînant de nombreux désagréments : odeurs nauséabondes, nuisances sonores et pollution eu égard au transport des déchets,

Considérant que cette future extension pourrait entraîner davantage de risques de pollution sur la nappe phréatique de Champigny qui est déjà dans un état critique tant sur le plan quantitatif que qualitatif mais également sur la rivière de l'Yerres,

Considérant l'opposition unanime des élus locaux et riverains au projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot lors de la réunion publique du lundi 24 juin qui s'est tenue sur la commune de Yèbles,

Considérant que les représentants du groupe Suez ne sont pas en capacité d'apporter des réponses sur les conséquences de l'enfouissement de ses déchets sur la santé et l'environnement,

Considérant l'absence de consultation en amont de la part de Suez auprès des Maires concernés et du Département sur ce sujet,

Considérant l'absence également de dossiers sur ce projet d'extension de la décharge de la Butte Bellot,

- **DEMANDE L'ABANDON DU PROJET** d'extension de la décharge de la Butte Bellot visant le stockage de produits dangereux compte tenu de l'absence d'information sur ce projet,

- **DEMANDE LE RETRAIT** sur la carte intitulée "Les installations de traitement des déchets dangereux en Ile-de-France en 2018" figurant dans le PRPGD, du projet de stockage de déchets dangereux situé sur le territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

X – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Les adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe peuvent bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à partir d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

Pour cela, le Conseil Municipal doit créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

XI- INFORMATIONS DIVERSES

- Comme vous savez nous avons **des renards assez nombreux qui se déplacent sur la commune**. Comme indiqué en conseil du 3 juillet, après un échange avec les services de la Préfecture une action a été menée par un piégeur agréé avec la prise de 3 renards, cependant il reste une famille de 6 à 7 entre les bords de seine via l'entrée de la base de loisirs de BLR. Nous restons en alerte et l'action se poursuit.
- **Panne d'électricité sur Massoury** : problème d'horloge et de disjoncteur hors service, en allant sur place j'ai par ailleurs vu, que la réfection de voirie en coulis et gravillons Rue du Champ Fleuri par Chartrettes avait recouvert la bouche à clé d'eau potable et une plaque de pluviale sur Fontaine. Contact a été pris avec la commune de Chartrettes.
- **12 juillet installation 15 familles de gens du voyage** à partir de 17h30 et pour la première fois dans le parc Millet en centre village. Les services de Police / BAC sont arrivés rapidement. Ces familles ne voulant pas aller stationner sur l'aire d'accueil de Guignes que la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux à été obligée de construire pour répondre à la mise en conformité demandée par la loi (+ 2 M€) ma réponse a été NON pour rester sur le village, quitte à rester sur place jusqu'à leur départ. Des renforts de camions de gendarmerie mobile sont donc arrivés vers 18h30 et ces forces ont encerclés le parc.
Je dois remercier Anthony et Aurore les premiers sur place, Cécile, Christelle, Julie, Didier, Charles et Mireille, les riverains du centre village et les Portifontains venus me soutenir. Je n'oublie pas les larmes de Thalia lorsque les caravanes circulaient autour des plantations du verger de l'école. Les discussions ont été âpres et difficiles, tous sont partis vers 21h30.
J'ai adressé un courrier de remerciements pour leur soutien aux Portifontain(e)s présent(e)s c'était une réelle action citoyenne qui pour le coup pouvait devenir dangereuse.
Un remerciement sincère adressé au commissaire divisionnaire de Police et au Commandant de gendarmerie de Melun pour leur soutien et leur efficacité.
Et le soir nous ressortions à 22 h30 avec la police présente pour 2 jeunes munis de pierres qui étaient vers la cantine garderie. Je tiens à remercier un riverain pour sa vigilance.
- **Les détonations** entendues sur juillet / aout / septembre entre 22 h et 23 h30 étaient pour certains des tirs à l'affût (arrêté Préfectoral) ceux que l'on entend, passé 22 h / 23 h relèvent du braconnage. Des immatriculations ont été communiquées aux services de Police.
- **Reconnaissance sécheresse** :
4 commissions de comité de pilotage ministériel sont prévues.

Après renseignement pris en Préfecture mi aout, notre demande serait présentée en 2^{ème} commission ministérielle avant mi octobre.

Une fois la conclusion connue, un courrier sera adressé aux administrés ayant déposé un dossier en mairie avec affichage sur panneaux municipaux et sur le site.

- **Arrêts en gare de Fontaine le Port :** Courrier reçu de notre conseiller Régional qui suit notre action du Collectif Seine Rive Droite depuis 2008 pour les remises de semi directs à Fontaine, courrier de satisfaction évoquant les contacts et l'avancée de la discussion entre les deux présidentes de Région, IDF et Bourgogne - on progresse, Ile de France Mobilités dans un échange avec eux m'a confirmé l'évolution et le renforcement de desserte sur notre rive droite par des TER de la Région Bourgogne. Je ne lâche rien !

- **Décès du Maire de Signes :** un courrier de condoléances au nom du conseil municipal a été adressé en soutien à la ville de Signes, une carte de remerciements émanant de la commune et de la famille nous a été adressée en retour.

Nous avons donc maintenant des tas de questionnaires sur ce qu'est la vie au quotidien du maire, j'ai adressé un premier commentaire de quelques lignes rappelant que les incivilités nous les vivons au quotidien et elles sont de tous ordres, que tout cela est courant dans notre fonction d'élue(e) et qu'un grand pas serait fait, si déjà, la loi existante s'appliquait pour les délits connus (vitesse – décharges sauvages – stationnement intempestifs de passage)

- **Scolaire :** 103 élèves en rentrée de septembre 2019 avec des classes de 3 niveaux pour l'élémentaire.

Notre ATSEM intervient auprès de l'enseignante maternelle.

Une personne recrutée par la mairie vient en soutien exceptionnellement durant le matin pour les 5 moyennes sections qui sont accueillies dans la classe de grande section.

La rentrée s'est très bien passée.

Le Plan Vigipirate Rentrée est activé jusqu'au 18 octobre 2019 sauf évènement particulier.

Nous avons comme l'an dernier fermé la Rue de la République en y ajoutant cette année la Place Pasteur, ce qui fut apprécié par les parents.

La sécurité routière et par conséquent celle des enfants et des parents a ainsi été respectée.

Je parle de la mise en place d'un **pédibus** depuis avril ou mai, j'ai demandé une commission périscolaire lors de notre réunion d'élus du 2 septembre pour cette mise en place (organisation – assurance – bénévole – réglementation ...) c'est un dossier que je considère urgent à porter, n'attendons pas l'accident !

Inspection d'académie :

- Nous avons une nouvelle inspectrice de circonscription depuis la rentrée de septembre avec un premier bon contact mi septembre.

Il y a eu refonte de la desserte de zone des lycées sur Fontainebleau. Le nouvel arrêté de sectorisation n'apporte aucune modification pour Fontaine le Port qui reste dans la zone de desserte du Lycée Couperin.

Travaux école :

- Elargissement de la porte classe RDC pour permettre l'accueil de plus de 19 personnes
- Remplacement de têtes vannes thermostatiques et révision de régulateur de chauffage, entretien des chaudières, remplacement d'un vase d'expansion et vanne pour la fuite classe RDC.

- L'entretien grand ménage et vitres a été fait, cependant au vu du fatras dans la classe étage et bureau attenant, hall sortie de secours, salle des maitres ... l'encombrement du préau par des tiges de bambous et une cabane en bois ... l'agent d'entretien a fait venir son patron car il n'était pas de son ressort de " ranger tout cela " nous avons trouvé une entente mais il est indispensable que l'ensemble des lieux école qui est bâtiment communal soit rangé, un courrier sera fait en ce sens à Mr le Directeur.
- Le tableau numérique mis au budget depuis 2018 n'a pas été suivi comme prévu par Mr le Directeur, néanmoins sa demande restait forte pour une installation dès la rentrée.

J'ai pris contact mi juillet avec deux entreprises. L'une d'elle ayant installé ce matériel dans des classes alentours a été retenue pour un tableau en 3 panneaux, logiciel et maintenance + installation. Durant les vacances, l'électricien a installé la borne WIFI demandée ainsi que le câblage et les prises nécessaires.

Ce tableau numérique sera installé le 9 octobre, une formation est prévue pour l'enseignant,

Je n'ai pas eu de retour de Mr Surreaux, j'espère qu'il est satisfait.

- **Compteurs d'eau**, remplacement à l'école et au gymnase.
- **Renouvellement branchement en plomb mairie**, travaux réalisés avant la rentrée scolaire afin d'éviter les problèmes de circulation.
- **Dératisation parking de la gare et village / hameaux** : second passage annuel.
- **Plan aisance aquatique** : au vu du nombre de noyades – l'Etat à travers la direction des sports pour tous lance un appel à projet d'aisance aquatique qui comprend 2 volets :
 - Organisation de "classes bleues" sur le temps scolaire ou périscolaire pour les 3/6 ans qui se compose de 3 séquences de 8 séances chacun (1 séance par jour pendant 2 semaines consécutives – ou 2 séances quotidiennes pendant une semaine ou 2 séances quotidiennes pendant une classe verte)
 - L'intégration d'une formation d'instructeur

Lorsque l'on sait la difficulté que nous, collectivités, avons à pouvoir obtenir un créneau dans une piscine pour l'apprentissage à la natation obligatoire pour notre l'école, on voit combien il est facile d'avoir des idées et de pondre des lois.

L'important serait en priorité de connaître la gestion de nos collectivités sur le terrain.

La réservation d'un créneau piscine est validée pour le second semestre à la Faisanderie (plus proche géographiquement que Vernou) par les responsable EPS éducation nationale et le directeur de la Piscine. Un courrier a été adressé le 10 septembre pour demande d'accord au Président du Pays de Fontainebleau.

Travaux en cours :

Il n'y a pas eu de commission travaux depuis avril, les travaux qui se réalisent sur cette dernière année de mandat sont ceux inscrits et votés à notre budget 2019 sans modification.

La réfection des voiries relative au contrat FER 2019 sera réalisée sur septembre / octobre.

- Passe Loups
- Plantes
- Porte cavalière

- Rue de la Forêt
- Affaissement tranchée assainissement haut Bellevue
- Affaissement Poiriers – la mise en forme a été abîmée dès le 1^{er} jour avec le passage de camions venus charger des pierres vendues par l'agriculteur.
Contact a été pris avec lui pour une demande de remise en état ainsi que de réaliser une sortie pour le matériel agricole sur la route de Sivry.
Nous avons pris une semaine de retard car le rapport d'analyse obligatoire du bitumineux à retirer n'était pas arrivé. Il a été conclu que les fibres d'amiante n'étaient pas détectées.
- L'aménagement de la rue Vieille montagne sera réalisé avant fin novembre, un dossier de demande de subvention pour amende de police avait été adressé au département, nous avons reçu l'accord d'une subvention pour 2 800 €.
Une commission travaux se tiendra avant 15 novembre pour finaliser la mise en place en zone 30 du centre village élargi comme nous l'avions noté.
- Les marquages voirie STOP – zébra – remise de panneaux signalisation (cassés – volés) seront faits avant novembre (inscrits au budget 2019)

3 Accidents de la circulation ont détruit les poteaux EP ainsi que les lanternes et platines intérieures

Pour 2 d'entre eux, il y a eu constat, nous serons donc remboursés par les assurances.

Le conducteur du 3^{ème} accident, rue Victor Hugo n'est pas connu, le remplacement d'un poteau / lanterne sera un cout de 2 600€ à la charge de la commune.

Pour répondre à la vitesse et au refus de priorité quotidien angle Gal Roux, Victor Hugo, après un échange avec la Police, il serait judicieux d'installer un STOP angle Boulangerie / V Hugo.

Point Finances :

Le mobilier budgété en 2019 a été acheté (armoires comptabilité et ignifugée pour état civil)

Depuis 3 budgets il est inscrit un montant pour ouvrir un parcours de santé avec l'achat de,

- 2 tables de Ping pong
- 1 cadre pour le mur rue du chemin de fer pour expo cartes postales avant / après
- 3 vitrines d'informations pour remplacer l'affichage des petits panneaux
- Un don a été fait avec 2 buts de foot, aucun emplacement n'a été trouvé à ce jour
- 1 barnum

A ce jour ces points n'ont pas été travaillés, le seront-ils ?

Aucune réponse n'est apportée.

Commémoration des 3 stèles le 25 aout :

La société d'histoire du Chatelet en Brie a réalisé une très belle exposition sur la libération de nos communes du canton en 39/45.

Elle aurait mérité d'être visitée par les écoles.

Concernant John RAMSAY, l'Américain dont l'avion est tombé au buisson de Massoury, la mitrailleuse et des objets retrouvés étaient exposés.

Tempête / grêle uniquement sur Fontaine le 28 aout, merci à Cécile Tessier qui a communiqué sur les dégâts de l'arbre couché rond point de Massoury et restait vigilante rue du chemin de fer et à Xavier qui bien qu'en vacances prenait des nouvelles des dégâts.

Avec Mr Ferreira des services techniques nous avons sillonné Fontaine et les hameaux jusqu'à 22 h pour remettre les bouches d'égouts décalées ou retirer les branches sur la chaussée ... je remercie Mr Mme Patrigeon présents à nos cotés.

CC Brie des Rivières et Châteaux :

Notre commune s'inscrit dans le lancement d'un marché public :

- de balayage pour lequel un relevé de rues a été adressé pour Fontaine et hameaux
- de restauration scolaire,
- de diagnostic obligatoire de la qualité de l'air dans les écoles.
- de défense incendie, avec Xavier Desarthe nous avons établi le relevé des points d'entretien et mise aux normes.

Les maires de Coubert et Fontaine le Port travaillent sur la possibilité de proposer des prestations en commande groupée pour leurs administrés (assurance – prestations de service) dans la rigueur de la mise en concurrence et légalité administrative.

Sur Juillet, nous avons eu les décès de Mr Bernard Guérin et de Mme Maria BARBOSA, je me suis rendue aux obsèques et nous avons reçu des cartes de remerciements de condoléances de la part de leur famille.

9 septembre, réunion architectes en présence des entreprises et de leur cabinet d'études respectifs pour faire un point sur les fissures connues sur les 2 pignons de la placette.

Celles-ci n'ont pas évoluées. La reprise du ravalement va être faite ; en cas de nouvelles fissures notre assurance dommage ouvrage sera sollicitée pour ouverture d'un dossier dans le cadre de la garantie décennale des entreprises qui seraient mises en cause.

J'ai relancé,

- **La SNCF pour les élagages** de talus et chemin de Michelis, tout sera terminé sous 10 jours.
- **L'ONF pour les élagages** de la Forêt de Barbeau pour Rue de la Forêt, cela sera fait décembre janvier
- **La visite des réseaux** d'assainissement a été faite, pas de date connue pour Nous aurons celle des avaloirs
- **Antenne TDF** - Malgré de multiples relances, nous restons dans l'attente de l'installation du mât sur le château d'eau des Sablons. Le nettoyage intérieur et la remise en peinture extérieure de ce bâtiment sont actés par TDF.

Au printemps, nous n'avions toujours pas de réponse quand à la présence de SFR sur ce nouveau mât. Il faut tout de même nous assurer que l'ensemble de notre territoire soit couvert par les opérateurs après le retrait de l'antenne existante.

Remerciements de la ligue du Triathlon Ile de France pour notre collaboration au passage de cette épreuve sportive du 8 septembre.

SDESM : il a été adressé un message de bonne retraite à Mr Fenouillet qui a eu un bel engagement au service de nos collectivités dans un 1^{er} temps au département puis depuis plusieurs années au SDESM.

Journée de l'arbre les 25 / 26 novembre, nous pourrions planter l'arbre présenté lors des échanges de la venue de la délégation Slovaque.

Il était prévu depuis 2 ou 3 ans, la mise en place d'un arboretum.

Un agent des services techniques en avait préparé un, peut il être mis en place ?

Mr Cedille répond qu'il était mentionné nom de l'arbre français et latin, pas bien fait. Aucun suivi ni complément n'ayant été travaillé, ce projet ne pourra donc pas être installé

Les plaques de crues suite aux inondations de juin 2016 et de janvier 2018 sont commandées - suivi par Xavier.

Support vélo, il serait souhaitable d'installer ce mobilier urbain vers l'abribus, des enfants descendent à vélo pour prendre le bus pour le collège ou lycée.

- **Remerciements à Xavier Desarthe qui s'est chargé de la collecte des poubelles pendant les 10 jours de congés des services techniques.** Aucune réponse des élus n'est parvenue suite au mail de demande d'aide.

11 novembre : je communiquerai les horaires dès que la mémoire combattante aura tenue sa réunion.

- **Les dates des élections municipales seront les 15 et 22 mars 2020.**
- **ECOLES**, à la relecture du dossier PPMS transmis par Mr le Directeur, je lui ai fait part le 7 septembre de quelques modifications pour mise à jour à apporter (date de 2015 etc. ...)
A ce jour 2 octobre, le document modifié n'a pas été retourné en mairie. Celui doit être transmis aux services incendie dans le mois de rentrée scolaire,

Transports Lycée Couperin : au vu de la circulation importante sur Fontainebleau, les bus arrivaient en retard chaque matin depuis la rentrée de septembre. Nous avons demandé une modification de l'horaire, Transdev a été très réactif en avançant l'horaire de 5 mn. Message a été mis sur notre panneau lumineux, le transporteur en a informé les familles.

Elaboration du règlement du PLU :

Suite au départ en mai de notre urbaniste pour raison de santé, un nouvel urbaniste gère notre dossier, 2 réunions sur juillet et août ont permis de fixer les plans et de parcourir en détail la rédaction du règlement.

Vous avez reçu la version 1, 2 élus ont répondu, leurs questions et demandes ont pu être prises en compte dès lors que la légalité s'appliquait.

Par ailleurs, beaucoup de réponses figuraient déjà dans le règlement établi.

La seconde version a été adressée jeudi dernier pour relecture.

J'ai pris connaissance du mail de Nicolas Cédille considérant ne RIEN voir de spécifique pour Fontaine et trouvant qu'il s'agit d'un copié collé de PLU. Copié collé par rapport à quel PLU ? Alors que les demandes et le travail effectué par les élus pour FLP ont été intégrés ...

Je lui ai demandé mercredi 25 septembre de nous transmettre ce qu'il souhaite inscrire pour Fontaine et qu'il ne nous aurait pas encore donné. Aucun retour n'est reçu à ce jour.

La prochaine réunion avec le cabinet est prévue le 11 octobre 14 h, les demandes et questions qui seront transmises figureront dans cet entretien. Les élus sont conviés à cette réunion de travail.

Avant la levée de séance B Mothré renouvelle sa demande d'aide auprès des élus pour rédiger le marché public de vidéo protection à mettre sur plateforme des marchés publics avant le 10 octobre. Merci à Xavier Desarthe qui se propose.

La séance est levée à 23h30.



Le Maire,

Béatrice Mothré

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Mothré", written over a horizontal line.